



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Formation d'un groupement de commandes entre la commune de Pontivy et la communauté de communes de Pontivy Communauté, pour la passation d'un marché de travaux portant sur la réhabilitation des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales de la rue Quinivet

DEL-2020-011

Numéro de la délibération : 2020/011

Nomenclature ACTES : Commande publique, marchés publics

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 10/02/2020

Date de convocation du conseil : 04/02/2020

Date d'affichage de la convocation : 04/02/2020

Début de la séance du conseil : 18 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORE-LUCAS, Mme Stéphanie GUEGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PERAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Françoise RAMEL, Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Christophe BELLER par Mme Laurence KERSUZAN, Mme Chantal GASTINEAU par M. Jacques PERAN, Mme Maryvonne LE TUTOUR par Mme Annie GUILLEMOT, Mme Claudine RAULT par M. Paul LE GUERNIC, M. Eddy RENAULT par Mme Soizig PERRAULT

Étaient absents : Mme Emilie CRAMET, M. Georges-Yves GUILLOT

Formation d'un groupement de commandes entre la commune de Pontivy et la communauté de communes de Pontivy Communauté, pour la passation d'un marché de travaux portant sur la réhabilitation des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales de la rue Quinivet

Rapport de Alexandra LE NY

VU le Code de la Commande Publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, (C.G.C.T.),

Les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Dans le cadre de la réhabilitation des réseaux d'assainissement (réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales) avec mise en conformité des branchements et du réseau d'eau potable de la rue Quinivet à Pontivy, il a paru pertinent de regrouper les moyens en créant un groupement de commande entre la commune de Pontivy et Pontivy Communauté, et d'établir une convention pour définir les modalités de fonctionnement de ce groupement

Le montant global des dépenses pour les deux collectivités est estimé à 1 032 488.40 € TTC, réparti de la manière suivante :

- Réhabilitation du réseau d'eaux usées (Pontivy Communauté) : 477 967.20 € TTC
- Réhabilitation du réseau d'eau potable (Pontivy Communauté) : 218 755.20 € TTC
- Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales (Ville de Pontivy) : 335 766.00 € TTC

Une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement de commandes et définir les modalités d'organisation de fonctionnement du groupement, notamment :

- La désignation, parmi les membres du groupement, d'un coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des candidats,
- Les missions assignées au coordonnateur
- La détermination de la commission d'appel d'offres (C.A.O) du groupement, conformément à l'article L1414-3 du C.G.C.T.
- Les dispositions financières relatives à l'exécution de la convention

Il est proposé que :

- Pontivy Communauté soit le coordonnateur et assure le pilotage de la procédure de consultation du marché de travaux
- la CAO compétente soit celle de Pontivy Communauté
- la notification et l'exécution seront assurées par chaque membre du groupement pour la partie qui le concerne
- la Ville de Pontivy participe aux frais engagés par le coordonnateur selon les modalités définies dans le cadre du service commun Marchés publics auxquelles s'ajoutent les frais de publicité liés à la passation des marchés, supportés équitablement par chaque membre du groupement à raison de 50% du coût de la publicité

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- de créer un groupement de commandes composé de la commune de Pontivy et de Pontivy Communauté pour cette opération, et d'y adhérer
- d'approuver la désignation de Pontivy Communauté comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- de désigner la CAO de Pontivy Communauté compétente pour attribuer le marché de travaux pour ce groupement de commandes
- d'accepter les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération,
- d'autoriser la Maire, ou son représentant, à signer la convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 11 février 2020

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**